

Rédactions

Numéro d'inventaire : 2026.0.33

Auteur(s) : Marie Taudière

Type de document : travail d'élève

Période de création : 3e quart 19e siècle (Années 1860)

Matériau(x) et technique(s) : papier vélin | plume de métal

Description : Couverture cartonnée rouge à motifs végétaux par estampage. Dos toilé violet. Reliure cousue. Gardes blanches. Réglure à simple lignage.

Mesures : hauteur : 20 cm ; largeur : 15 cm

Notes : Il s'agit du cahier de rédaction d'indulgences de Marie Taudière probablement âgée d'une dizaine d'années et dont les travaux correspondraient à une institution d'enseignement religieux ou à un cours de catéchisme. Ni le lieu, ni une mention quelconque de datation ne sont précisés. Le contenu consiste en des commentaires du Décalogue

Contenu Décalogue Premier commandement : Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement Suite du premier commandement Second commandement : Dieu en vain tu ne jureras ni autre chose pareillement Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement Tes pères et mères honoreras afin de vivre longuement Suite du quatrième commandement Cinquième commandement : Homicide tu ne seras de fait ni volontairement Seconde instruction sur le cinquième commandement Instruction sur le scandale Sixième commandement : luxurieux point ne seras de corps ni de consentement Les biens d'autrui tu ne prendras ni retiendras à ton escient Seconde instruction sur le septième commandement Troisième instruction Faux témoignage ne diras ni ne mentiras aucunement Instruction sur la calomnie et la médisance Commandements de l'Eglise Suite des instructions sur les commandements de l'Eglise

Mots-clés : Instruction religieuse (y compris les 'écoles du dimanche')

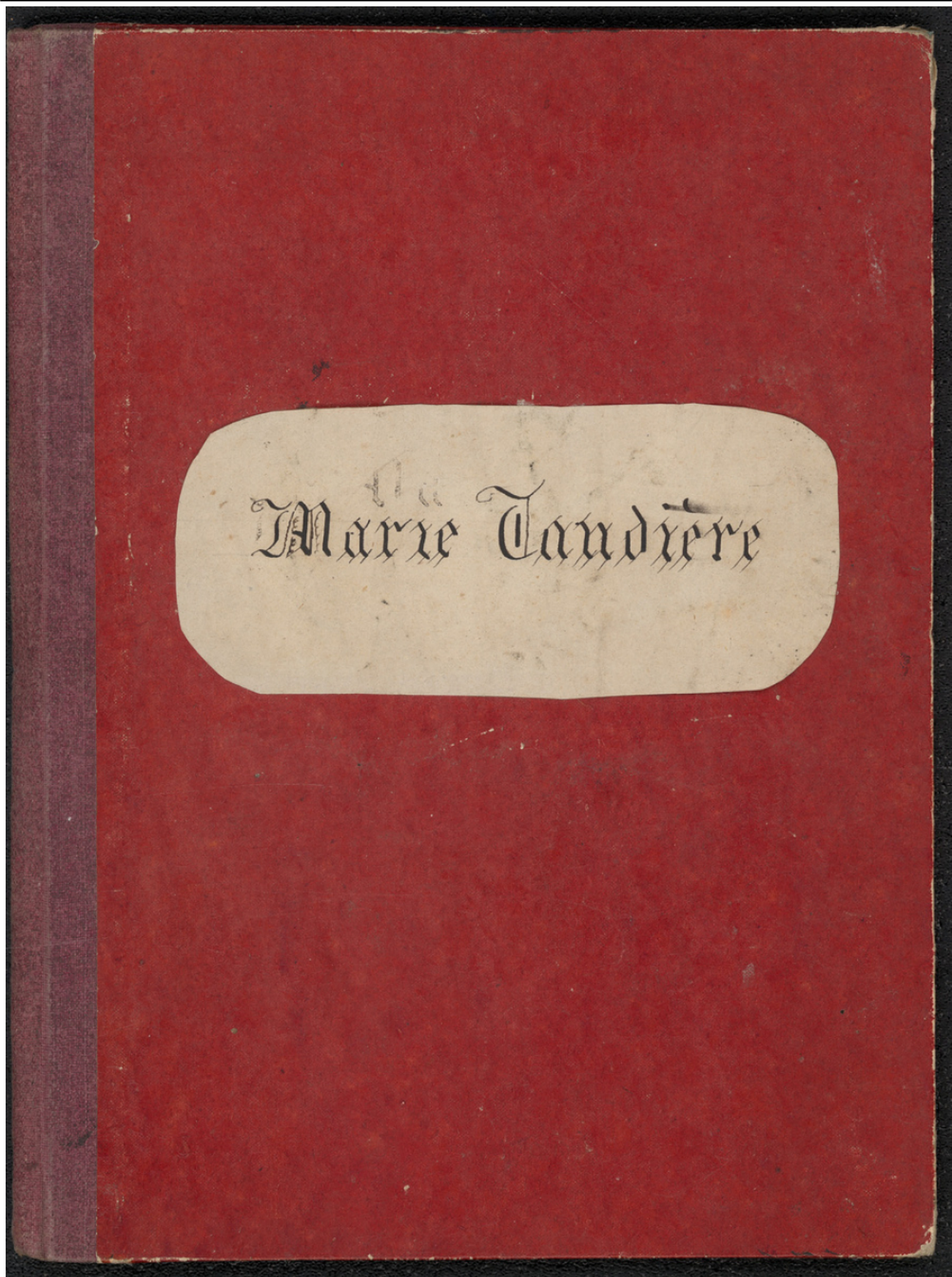
Rédactions

Lieu(x) de création : Deux-Sèvres

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : Non paginé

Commentaire pagination : 62 p. dont 48 p. manuscrites



Redactions

Marie Taudière

Le faux témoignage ne diras ni ne mentiras aucunement

Le huitième commandement défend, nous dit le catéchisme, le faux témoignage, et le mensonge.

Le faux témoignage est une déposition en justice contre la vérité; c'est un péché très grave, peut-il en effet y avoir un plus grand crime qu'à parler contre sa conscience et de nuire à ses semblables après avoir pris Dieu et les hommes à témoin? La personne qui a eu le malheur de se rendre coupable d'un faux témoignage est responsable de la condamnation qu'il doit supporter en tout qu'il lui est possible de redresser à cause.

La deuxième défense est aussi la plus importante: le mensonge. Mentir, c'est parler contre sa conscience avec le dessein d'induire en erreur ceux qui vous écoutent. Le mensonge est fréquent parmi les hommes et semble inhérent à leur nature: le petit enfant s'empêcherait-il qu'il ait parlé et plus tard l'homme en fait grand usage. Ce péché déplaît souverainement à Dieu, le Seigneur, dit la 1^{re} lecture à un ancien scribe, le bon homme: "Bien n'est beau que le vrai, bon et utile est aimable," et a dit un de nos grands poètes et écrivains, qui en effet

a le premier, donne l'exemple du mensonge? l'affreux Satan, l'ange déchu, le modèle de tous les vices, et comment alors peut-il y avoir des bons menteurs parmi les hommes, les hommes créés à l'image de leur divin Souverain?

Il faut se tenir en garde contre trois sortes de mensonge: le mensonge joyeux, le mensonge officieux et le mensonge passionné.

1^o On emploie souvent le mensonge joyeux sans le but d'égayer la conversation, et plus souvent encore sans aucune intention malicieuse. C'est une plaisanterie, dira-t-on, mais même pour une plaisanterie, se séparer point la vérité. Prenons donc garde dans la conversation de laisser échapper de mensonges joyeux, et pour cela, surtout nous enfants, mettons nous sans réfléchir. L'épître St Jacques a dit: dans l'abandon de paroles il se marquera peu de péchés, et le prêtre a rendu ses paroles de la manière à la fois grave et plaisante qui lui est propre. Grands pecheurs, grands menteurs.

2^o Le mensonge officieux est le plus fréquent, on en fait usage pour rendre service à quelqu'un, pour écarter une faute, et l'on s'accuse en disant: sans ce petit péché, on ne